Octobre 2018

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1 Élection provinciale	Conseil municipal (salle Léo- Théroux, 20h) Yoga	3	4	5	6 Vente- débarras
7 Vente- débarras	8 Action de Grâce Mairie fermée	9 Biblio (14h à 16h et 19h à 20h) Âge d'or Yoga	10	11	12	13
14	15	16 Biblio Âge d'or Yoga	Réunion Afeas	18	19 Soirée âge d'or :	20
21	Patin libre (13h30 à 15h, St-Robert)	23 Biblio Âge d'or Yoga	24	25	26	27 Sortie Chouette à voir (page 8)
28	29	30 Biblio Âge d'or Yoga	31			



COMPLICE des initiatives de sa communauté, **Desjardins** est fier d'apporter son appui aux activités de la région.



450 746 7000

Coopérer pour créer l'avenir





Volume 14 - Numéro 9

Octobre 2018



-NOUVEAUTÉ-GUIGNOLEE SUR LE TERRITOIRE DE YAMASKA

Samedi 2 décembre 2018

La guignolée permet des dons de charité destinés à soulager les familles et les personnes vivant dans la pauvreté. Le 2 décembre, soyez généreux, entre 9 h et 13 h. Si vous êtes absents, vous pouvez laisser vos sacs sur le perron en les



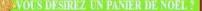
"RECHERCHE BÉNÉVOLES"

Pour ce faire, mous avons besoin de bénévoles pour la collecte lors de cette journée, mais également après, pour la confection des paniers de Noël. Votre aide serait très appréciée et cela va nous aider grandement pour la réussite de cette guignolée.

5implement communiquer avec Vickie Larouche au 450 881-3101 ou au vlarouche@pierredesaurel.com

QUOI DONNER?

Conserves de toutes sortes, céréales, pâtes alimentaires, riz, denrées non périssables, produits de toilette, jouets en bon état... bref tout ce dont une famille peut avoir besoin, même des bouteilles et des cannettes vides consignées. Les contributions en argent sont aussi très appréciées parce qu'elles nous permettent de compléter les paniers de Noël à l'aide de bons d'achat de denrées périssables seulement.



À noter que toutes les demandes sont traitées en toute confidentialité et que les paniers de Noël seront distribués uniquement aux citoyens de Yamaska dans le besoin.*



Municipalité de Yamaska

Mairie

100, rue Guilbault

Yamaska (Québec) JOG 1X0

Téléphone : 450 789-2489
Télécopieur : 450 789-2970
Courriel : info@yamaska.ca
www.yamaska.ca

Facebook : Municipalité de Yamaska

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h à 12h et 12h30 à 16h30

Vendredi 8h à 12h

Les membres du Conseil municipal

Mairesse:

Diane De Tonnancourt 450 808-2153 ddetonnancourt@pierredesaurel.com 450 789-2897

Conseillère et conseillers :

Danielle Proulx 450 808-3437

danielle_proulx_19@hotmail.com

Yvan Robidoux 450 517-0025

yvanrobidoux@outlook.com

Richard Théroux 450 789-0129

richard.theroux@bell.net

Léo-Paul Desmarais 450 789-2175

dianebibeau202@hotmail.com

Martin Joyal 450 880-0386

martinjoyal 6969@gmail.com

Alain Crevier 450 789-3427

acreviercpa@gmail.com

Direction générale :

Joscelyne Charbonneau 450 789-2489

info@yamaska.ca

Numéros de téléphones

Coordonnateurs des mesures

d'urgence :

Diane De Tonnancourt 450 808-2153

Urgence - Police - Incendie -

Ambulance:

9-1-1

Sûreté du Québec appel de service :

310-4141 ou *4141 (cellulaire)

Permis de construction, rénovation

(sur rendez-vous) 450 789-2489

Salle Léo-Théroux

450 789-2007

Bibliothèque municipale (mardi) 450 789-2007

Centre communautaire 450 789-5353

Presbytère 450 789-2115

S.P.A.D

Sans frais 1 855 472-5700

Caisse Desjardins

Centre Pierre-De Saurel

450 746-7000

École intégrée de Yamaska

450 746-3513

Bureau de poste 450 789-2317

MRC de Pierre-De Saurel

450 743-2703

CLSC du Havre 450 746-4545

Date de tombée

pour la prochaine édition :

18 octobre 2018

Prochaine parution:

1^{er} novembre 2018









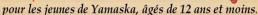


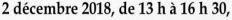




DÉPOUILLEMENT D'ARBRE







à la salle Léo-Théroux

PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS

■Spectacle (Détails à déterminer)

■Maquilleuse sur place;

□Arrivée du Père Noël;

□ Distribution des cadeaux par le Père Noël (Enfants inscrits et présents seulement)





Les enfants nés depuis le 4 décembre 2017 recevront un cadeau spécial. Inscription obligatoire à la mairie avec certificat de naissance, et ce, avant le 9 novembre 2018.

À noter que l'enfant et les parents devront être présents lors de la cérémonie.

INSCRIPTION **OBLIGATOIRE**

Formulaire d'inscription disponible sur le site internet de la municipalité, dans le journal, au bureau municipal de Yamaska ou à l'épicerie (Marché Blanchette & Vincent).



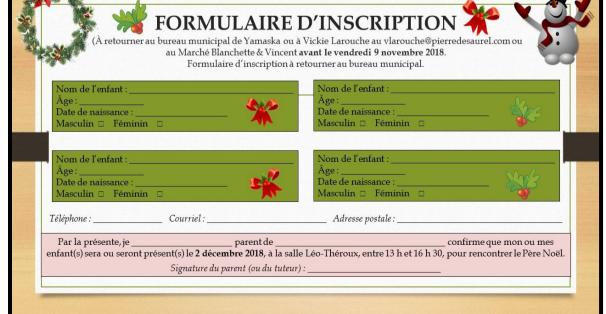
FORMULAIRE D'INSCRIPTION

À retourner au bureau municipal, au Marché Blanchette & Vincent ou à Vickie Larouche au vlarouche@pierredesaurel.com avant le 9 novembre 2018. **À noter qu'il n'y aura aucune

inscription après cette date.**



Pour information, communiquer avec Vickie Larouche au 450 881-3101



Une première édition de la Grande Épluchette réussie....

Le samedi, 8 septembre dernier, plus de 200 personnes, petits et grands, ont répondu à l'invitation que le Comité des Loisirs et la Municipalité vous avaient lancée. Malgré la journée fraîche, beaucoup de jeunes



familles et de nouveaux citoyens sont venus tisser des liens entre eux. L'activité avec les reptiles et amphibiens exotiques a connu un vif succès auprès de tous. Après la sortie en autobus offerte gracieusement par Jasmin Bibeau des **Autobus Bibeau Inc.**, quelques participants se sont réunis pour jouer à la pétanque pendant que les jeunes familles festoyaient sous les grands arbres du parc.

À la suite du repas fourni gratuitement, Pascal Bibeau nous a offert une prestation musicale bien appréciée de tous. Finalement, un immense feu de joie a permis de réchauffer encore davantage l'atmosphère. Merci à Olivier de la Sablonnière de Service d'arbres de la Sablonnière Enr. pour la fourniture de matériel et l'apport de celui-ci sur le terrain pour le feu de joie!



Je suis, personnellement, très heureuse de constater que cette activité a été grandement appréciée par tous ceux qui y ont pris part et je souhaite vivement que nous puissions la reconduire à nouveau l'an prochain. C'est le genre d'événement rassembleur qui semble plaire à nos citoyens. Merci également aux bénévoles, au personnel de la municipalité et aux élu(e)s qui ont collaboré à cette réussite!

J'oserais dire.... À l'an prochain!

Diane De Tonnancourt Mairesse de Yamaska



Nouvelles du Conseil municipal

En bref... Séance ordinaire du 10 septembre 2018

- Monsieur Sylvain Papasidéro a été nommé inspecteur municipal par intérim durant le congé de maladie indéterminé de l'inspecteur municipal aux travaux publics et en voirie.
- Une inspection par caméra d'une partie du réseau d'égout de la municipalité s'effectuera dans le cadre du projet de réfection des infrastructures municipales des rues Saint-Michel (de Lauzière à Salvas), Salvas (de Saint-Michel à rue Principale), Lauzière (de la route 132 à Saint-Michel), Guillemette (de Léveillé à Lauzière) et Léveillé (de Guillemette à route 132) afin de soumettre un projet pour tout éventuel programme d'aide financière du MAMOT lorsque les programmes d'aides financières seront disponibles (référence résolution numéro 2018-07-161).
- Une réparation de l'escalier au bâtiment de l'eau potable situé au 71, rue Saint-Michel a été planifiée, car ce dernier n'est plus sécuritaire;
- Demande d'Azimut diffusion appui financier pour le transport des élèves : aventure T 2018-2019 : Azimut diffusion présente depuis plusieurs années des spectacles professionnels destinés aux écoles primaires de la région sous la bannière de l'Aventure T, la Municipalité défraiera les coûts de transport des élèves de l'école intégrée d'Yamaska.
- Un avis de motion a été donné par Mme Danielle Proulx relatif au projet de loi 155 nouvelle règle : Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux : par règlement RY-51-2012-02 modifiant le règlement RY-51-2012-01.
- Appui au projet d'agrandissement de l'école intégrée d'Yamaska du pavillon Notre-Dame : Considérant toutes les démarches entreprises depuis plusieurs années relativement au projet d'agrandissement du pavillon Notre-Dame, le Conseil municipal reconduit ledit projet.
- Le Conseil municipal a adopté la tenue d'une guignolée sur le territoire de la municipalité de Yamaska le 2 décembre 2018.
- Des demandes ont été envoyées au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant la continuité de la réfection de la route 235 sur la portion du noyau urbain jusqu'à la route 132, l'installation d'une signalisation adéquate sur la route 132, dans la courbe à l'approche du pont Camille-Parenteau, qu'une traverse piétonnière soit également tracée sur la route 132 en face de l'école intégrée d'Yamaska, pavillon Saint-Gabriel, pour la sécurité des élèves ainsi qu'une demande de remboursement des coûts de réparation du panneau de détecteur de vitesse qui a été endommagé par le MTQ lors de la tonte des fossés.

PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

AIDE FINANCIÈRE

Délai supplémentaire

Marche à suivre :

- 1. Installation actuelle non conforme ou inexistante;
- 2. Contacter un ingénieur ou un technologue afin d'obtenir une étude de caractérisation;
- 3. Demander une soumission à un entrepreneur afin de réaliser les travaux demandés;
- 4. Présenter au bureau municipal **l'étude de caractérisation** et la **soumission de l'entrepreneur** pour l'obtention du permis;
- 5. Compléter une demande d'aide financière sur le formulaire prévu (annexe A);
- 6. Demande acceptée par résolution du conseil municipal;
- 7. Les établissements commerciaux ou industriels ainsi que les résidences ayant un débit quotidien de 3 240 litres et plus (6 chambres à coucher) sont non admissibles.

Réalisation des travaux :

8. Lorsque la demande est acceptée par le conseil municipal, vous pouvez réaliser vos travaux.

Demande de remboursement :

9. Une fois les travaux terminés, vous devez apporter les factures adressées au nom du propriétaire et l'adresse où sont effectués les travaux ainsi que le certificat de conformité.

L'aide financière consentie est limitée au coût réel des travaux, y incluant les services professionnels et les frais d'administration fixes de 200\$.

Le versement de l'aide financière s'effectue dans un délai maximum de soixante (60) jours après que le propriétaire aura remis les documents requis. Si les dépenses ont déjà été payées par le ou les propriétaires, le chèque est émis au nom du ou des propriétaires. Si les dépenses n'ont pas été payées par le ou les propriétaires, un chèque est délivré conjointement au nom du ou des propriétaires et de l'entrepreneur ayant effectué les travaux.

Veuillez noter qu'au moment du <u>financement permanent</u> de l'aide financière consentie et des frais <u>d'emprunt temporaire</u>, les frais d'administration fixes de 200\$ pour l'ouverture du dossier peuvent être ajoutés à l'emprunt et seront répartis annuellement sur votre compte de taxes pour une durée de 15 ans. De plus, des frais d'administration annuels de 25\$ seront facturés.

Le programme d'aide financière A ÉTÉ MODIFIÉ: se <u>TERMINE LE 30 NOVEMBRE 2018</u>. Après cette date, nous effectuerons le financement permanent. Les remboursements débuteront donc à compter de 2019, et ce, pour 15 ans. Pour de plus amples informations, veuillez communiquer au 450 789-2489.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer au 450 789-2489.

Organismes (suite)

Riblio

ROMANS ADULTES

Le secret du mari, de Liane Moriarty
Reine de miel, de Simon Paradis
Vers la Nouvelle-France -Tome 1 – Le
survivant, de Jean Brodeur
Passage des ombres, d'Arnaldur Indrioason
Une simple histoire d'amour - Tome 4
Les embellies, de Louise Tremblay
d'Essiambre

Dernière danse, de Mary Higgins Clark La vie en trompe-l'œil, de Claire Pontbriand La coiffeuse de Dieu attend un enfant, de Marc Fisher

Le destin d'Éva, de Lise Bergeron Soupers de filles, de Pascale Wilhelmy La servante écarlate, de Margaret Atwood Ils étaient deux, d'Éric Chassé

ROMANS JEUNESSE

Les chevaliers d'Antarès - Tome 11 -Alliance, d'Anne Robillard Nellie - Tome 4 – Conspiration, de Sylvie Payette

OMG! - Tome 3 - Réponds-moi vite! , de Catherine Bourgault

ALBUMS ENFANTS

Le crapaud, d'Elise Gravel L'araignée, d'Elise Gravel Photo d'école ratée, de Deborah Diesen

PSYCHOLOGIE

Contes des petits riens et de tous les possibles, de Jacques Salomé

BONNE LECTURE!Jocelyne Lapierre, bénévole

Âge d'or

Les membres ont repris leurs activités régulières à tous les mardis au centre communautaire. Les joueurs de baseball-poche et de pétanque atout s'adonnent à la pratique de leur sport favori. Ils désirent améliorer leur pointage en vue du tournoi prévu en 2019.

N'oubliez pas la soirée de danse le 3^e vendredi de chaque mois, à la salle Léo-Théroux. Ce mois-ci, elle sera tenue le 19 octobre avec la musique de M. Yvon



Daunais. Cette soirée débutera par un souper spaghetti à 18h00 et un goûter sera servi en fin de soirée. Il est essentiel de confirmer votre présence pour le souper au 450 789-2211. Le coût est de 17 \$ pour les membres et de 20 \$ pour les nonmembres. Bienvenue à tous!

Espérant vous voir en grand nombre!

Nicole Benoit Présidente

Nos heures d'ouverture sont le mardi de 14 h à 16 h et de 19 h à 20 h.

Nous avons aussi un cartable avec la compilation des nouveautés des mois précédents que vous pouvez consulter et faire des réservations s'ils sont en circulation.

Lors de votre visite, vous pouvez remplir un coupon pour le tirage d'un bon d'achat de 25 \$ chez Renaud-Bray Selon le règlement municipal *RY-79-2015*, *article 5.7*, il est accepté de monter un **abri d'hiver (style Tempo)** à compter du 1^{er} octobre et le démantèlement doit se faire au plus tard le 15 mai.

Collecte de branches

Toujours dans le but de contrer la propagation de l'agrile du frêne, il y aura une collecte de branches le 24 octobre 2018.

Les branches doivent être attachées en paquets de moins de 1,5 m (5 pieds) de long et un poids de moins de 25 kg (55 lbs).



25 kg (55 lb) maximum

LUMINAIRES DÉFECTUEUX

Si vous voyez une lumière de rue défectueuse, veuillez noter le numéro civique de la propriété la plus près.

Communiquez cette information à la municipalité au 450 789-2489.

La propreté à Yamaska, L'affaire de tous!

Ventedébarras

Les citoyens de la Municipalité de



Yamaska sont invités à effectuer une ventedébarras **les 7 et 8 octobre**, et ce, sans permis.

Notez qu'en cas de pluie, les ventes-débarras seront remises à la fin de semaine suivante.

Pour les ventes-débarras organisées sur le territoire de la Municipalité et se tenant à toutes autres dates que celles mentionnées précédemment, le responsable de la vente-débarras doit se procurer un permis, au coût de 20\$, au bureau municipal.

CAMPAGNE ANNUELLE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE 2018

Mieux vaut prévenir! La grippe se propage facilement. La saison hivernale nous amène son lot de rhumes, de grippes et de pneumonies. Nous vous offrons la possibilité de prévoir ses



désagréments avec la campagne annuelle de vaccination antigrippale offerte par le CSSS Pierre-De Saurel.

Quand? MERCREDI 14 NOVEMBRE

9h00 à 15h00

Où? SALLE LÉO-THÉROUX, 45, rue Cardin, Yamaska

Vous pouvez consulter notre site Internet du

CSSS Pierre-De Saurel: www.pierredesaurelensante.com

****NOUVEAU - NOUVEAU - NOUVEAU****

RELEVÉ DE COMPTEUR D'EAU 2018

NOUVELLE PROCÉDURE

Une nouvelle procédure est mise en place pour prendre la lecture de votre compteur d'eau. Vous pourrez dorénavant nous transmettre votre lecture du compteur d'eau via le formulaire ci-joint ou via notre tout nouveau formulaire en ligne. Aucun « relevé de compteur d'eau » ne sera envoyé par la poste.

Notez que vous aurez aussi besoin de votre dernier compte de taxes pour indiquer votre numéro de matricule.

- EN HAUT DE LA PAGE : sous
- AVIS D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE 2018
- Unité d'évaluation ---MATRICULE

**Si vous êtes doté d'un compteur intelligent, vous ne devez pas envoyé votre lecture de compteur d'eau.

C'est une démarche simple, rapide, efficace et surtout économique.

❖ Veuillez inscrire la lecture de votre compteur d'eau. Vous devez prendre tous les chiffres incluant le zéro à la fin.

- ❖ Veuillez retourner la feuille réponse d'ici le 31 octobre 2018 au bureau municipal. Le formulaire en ligne : www.yamaska.ca
- ❖ À la page d'accueil Onglet « Compteur d'eau »

À défaut de recevoir la lecture de la consommation de votre compteur d'eau, votre consommation de l'année précédente sera majorée et l'ajustement réel sera fait à la prochaine lecture.

❖ Par la poste ou en personne : au 100, rue Guilbault, Yamaska (Québec) J0G 1X0

- ❖ Par courriel: info@vamaska.ca
- ❖ Par dépôt : dans la boîte à l'extérieur du bureau municipal.

Organismes

Afeas

Légalisation du cannabis officiellement le 17 octobre



Deux intervenantes et agentes de prévention de diverses drogues, de l'Unité Domrémy de la région Centre-du-Québec, animeront une conférence portant sur les méfaits et les conséquences néfastes de la consommation de cannabis et autres drogues. Elles aborderont également les points suivants : être conscientisés, être à l'affût des indices, s'informer et communiquer! Cette grande Association travaille fortement à contrer les drogues illicites et nous proposera une approche ciblée sur la **dépendance**.

Cette activité, organisée par l'Afeas Yamaska, se tiendra le mercredi 17 octobre au restaurant Le Maska, précédée du souper à 17h30. Les téléphonistes communiqueront avec les membres et pour la population intéressée à y participer, veuillez contacter Diane au 450 789-2175

Collecte de sang



Héma-Québec nous avise qu'une collecte de sang sera HÉMA-QUÉBEC tenue le lundi 29 octobre de 13h30 à 19h30 à la salle Léo-Théroux. Cette collecte est organisée par l'Afeas en partenariat avec la municipalité de Yamaska sous la présidence d'honneur de madame la Mairesse.

Donnez du sang et vous aidez des malades à recouvrer la santé. Toutes les 80 secondes, une personne a besoin de sang au Québec. Votre don peut faire la différence!

À vous mesdames nouvelles arrivantes à Yamaska

Vous avez reçu un généreux panier d'accueil de la Municipalité le samedi 8 septembre dernier, lors de la Grande Épluchette. Ainsi, vous avez la possibilité de vivre une riche expérience en devenant membre Afeas à titre tout à fait gratuit pour l'année 2018-2019 avec aucun engagement à poursuivre la prochaine saison. Nous avons hâte de vous rencontrer avec des soirées mensuelles enrichissantes et des conférences très diversifiées.

Nous vous souhaitons la plus chaleureuse des bienvenues! Pour info : Diane 450 789-2175

Noël-Afeas

Nous vous invitons à inscrire à votre agenda la date du **dimanche 25 novembre** pour notre rencontre festive à l'occasion du Noël-Afeas.



Des détails vous seront donnés dans l'édition de novembre prochain.

Unissons-nous et rendons la société meilleure!

Díane Bíbeau Présidente

Organisme (suite)

Vie paroissiale

Lancement de l'année pastorale

À chaque début du mois de septembre, le diocèse de Nicolet, dont fait partie la paroisse Saint-Michel, organise un lancement d'année pastorale; le lancement de l'année pastorale 2018-2019 a eu lieu le 5 septembre dernier à Drummondville, à l'église Saint-Pie-X. Le thème retenu, pour la nouvelle année pastorale, est « Habités de l'Esprit, soyons sel de la terre. »

C'est une particularité du diocèse de Nicolet de souligner ainsi le commencement d'une nouvelle année pastorale; ce lancement a un double objectif: ressourcer les personnes bénévoles qui travaillent au sein des communautés chrétiennes du diocèse et donner les grands objectifs pastoraux pour l'année pastorale. Au lancement de l'année pastorale de septembre dernier, plus de 350 personnes ont participé à cet événement.

Célébration de première communion

Cette année, près de 25 jeunes des trois communautés chrétiennes — Yamaska, Saint-David, Saint-Gérard-Majella — formant la paroisse Saint-Michel et de jeunes provenant de paroisses avoisinantes, suivent des rencontres de préparation aux célébrations de pardon et première communion. La célébration des premières communions aura lieu à l'église de Saint-David, le dimanche 18 novembre à 10 h. Pour cette raison, il n'y aura pas de messe à Yamaska le dimanche 18 novembre.

Opération dîme 2018-2019

C'est une opération importante pour la survie de notre paroisse Saint-Michel et de notre église paroissiale. Certes, le visage de



notre paroisse Saint-Michel s'est quelque peu modifié depuis ces dernières années, mais sa mission et son objectif sont demeurés toujours les mêmes, répondre aux demandes et besoins spirituels des paroissiens et paroissiennes ; cela veut dire continuer à offrir les services religieux comme les messes du dimanche, les baptêmes, les préparations des jeunes aux sacrements du première pardon, de communion confirmation; pour les adultes, les célébrations de mariage ou funérailles, l'éducation et accompagnement spirituels pour les personnes qui le désirent. Tout cela demande des personnes et des lieux pour donner ces services; l'opération dîme existe pour se donner les moyens de rendre ces services. Donner à l'opération dîme signifie que «Ma Paroisse et mon Église paroissiale, j'y tiens. »

Merci à M Sylvain Descheneaux de Construction Sorel Itée

Vous l'aurez remarqué, le stationnement de l'église de Yamaska est maintenant carrossable, cela, grâce à M Sylvain Descheneaux de Construction Sorel qui a généreusement fait les travaux nécessaires. Un merci sincère des paroissiens et paroissiennes de Yamaska!

Lionel Émard, ptre-curé

Bon anniversaire à:

M. Anatole Brouillard 9 octobre 1920 (98 ans)



Municipalité de Yamaska

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2019 RÔLE TRIENNAL 2018-2019-2020

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Yamaska que le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Yamaska, pour le deuxième exercice financier du rôle triennal 2018-2019-2020, débutant le 1er janvier 2019, a été déposé à mon bureau le 4 septembre 2018.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal situé au 100, rue Guilbault durant les heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la *loi*.

POUR ÊTRE RECEVABLE, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- → Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant;
- → Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Pierre-De Saurel 50, rue du Fort Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7

- ♦ Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- ♣ Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 266-17 de la MRC de Pierre-De Saurel et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Yamaska, ce 18ème jour du mois de septembre 2018.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Sortie idéale pour les enfants de 12 ans et moins. Ils doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte.

ACTIVITÉ SPÉCIALE HALLOWEEN

Sortie à « Chouette à voir »



· En cas de pluie, ce sera reporté au dimanche 28 octobre 2018. · · Vous devez apporter votre lunch pour le dîner. Habillez-vous chaudement. ··



Le coût d'entrée est commandité par le Marché Blanchette & Vincent, Mercit

' PLACE LIMITÉE

Donc, premier arrivé, premier servi.

ACTIVITÉS

Animation thématique
Maquillage sur place
Bonbons pour les enfants
Citrouilles à décorer
Visite des sentiers

VENEZ DÉ GUISÉ S

À ST-JUDE: 30 MIN. EN AUTOBUS

Heure de départ : salle Léo-Théroux

Heure de fin de l'activité : 16 h



Pour inscription avant le vendredi 19 octobre 2018, veuillez communiquer avec Vickie Larouche au 450 881-3101 ou au vlarouche@pierredesaurel.com





Sortie au village hanté!

Samedi 3 novembre 2018

(Beau temps, mauvais temps, Apportez vos parapluies.)

à noter que les places sont **limitées (Maximum de 50)**. Donc, premier arrivé, premier servi !

Argent comptant seulement. Aucun remboursement après la date limite.

(Vous devez remetire voire coupon ainsi que l'argent au bureau municipal).

Le coût ?

3-Nom et prénom : _

4-Nom et prénom : _

Le prix est de 12 \$ par personne.
Cela comprend l'entrée au village québécois d'antan ainsi que le transport en autobus.



Pour qui?

L'activité s'adresse aux résidents de Yamaska de 13 ans et plus. Pour les enfants de 12 ans et moins, ils doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte.

Téléphone :

Courriel:

Heure de départ?

17 h 30 à la salle Léo-Théroux

Heure de fin?

Départ du village à 11 h

Inscription avant le vendredi 26 octobre 2018 (faites vite!)							
1-Nom et prénom :	Áge: Montant:						
2-Nom et prénom :	Áge : Montant :	—					

Pour inscription ou information, veuillez communiquer avec Vickie au 450 881-3101 ou au vlarouche@pierredesaurel.com

Organismes (suite)

Comité des loisirs

Patin libre à Saint-Robert



Vous êtes invités à patiner gratuitement au Centre Sportif de St-Robert, de 13h30 à 15h, les journées pédagogiques suivantes:

* Lundi: 22 octobre 2018
 * Vendredi: 16 novembre 2018
 * Lundi: 3 décembre 2018
 * Vendredi: 8 mars 2019
 * Vendredi: 29 mars 2019

Ralle donnée 2018

Une deuxième saison de balle donnée s'est terminée en août dernier. Un remerciement particulier s'adresse aux parents_entraîneurs de Yamaska,

soit *Benoit Éthier, Marie-Klaude Vaudreuil* et *Martin Joyal* pour votre dévouement et votre disponibilité. Merci également aux parents qui leur ont donné un coup de main durant l'été.

Merci à nos joueurs pour votre présence et votre participation à la balle donnée 2018! On se dit à l'an prochain pour une 3^e année!

Vickie Larouche, coordonnatrice en loisirs

NOUVEL HORAIRE POUR L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL





DU 1^{ER} **AVRIL AU 2 DÉCEMBRE**, L'ÉCOCENTRE SERA OUVERT DU MERCREDI AU DIMANCHE, DE 9 H À 16 H 15

Usagers acceptés : résidents de la MRC de Pierre-De Saurel avec preuve de résidence.

Les entrepreneurs ne sont pas acceptés.

Matières acceptées :

- => Résidus de construction : bois, béton, brique, pierre, terre, bardeaux d'asphalte, isolants, gypse;
- => Encombrants : meubles, matelas, appareils électroménagers, baignoires, tapis, toiles, clôture;
- => Appareils électroniques : systèmes audio-vidéo et équipements informatiques;
- => Résidus verts : gazon, feuilles, branches;
- => Résidus domestiques dangereux : peintures, huiles, diluants, bonbonnes de propane, batteries, engrais, pesticides, etc.
- => Pneus avec ou sans jantes.

Matières refusées :

- => Matières issues d'activités commerciales;
- => Feux d'artifice, armes et munitions;
- => Terre contaminée;
- => Biphényle polychloré (BPC), amiante.

